

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 231 du 20 février 1949 ;

n° 231

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1949 les agents autochtones ci-des sous désignés ; A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE. a) Commis administratif. Abdelkader Waberi, pour le 16e échelon. b) Plantons. Omar Ahmed. pour le 7e échelon. Moussa Mohamed, pour le 6e échelon. Mohamed Kamel, pour le 5e échelon. Zakaria Omar, pour le 4e échelon. Omar Ali, pour le 3e échelon. Hassan Egal. pour le 3e échelon. Aden Samatar, pour le 3e échelon. Saïd Zeïd Hussein, pour le 3e échelon. Saleh Ali. pour le 6e échelon. Mohamed Abdallah. pour le 8e échelon. Abdi Gouled, pour le 8e échelon. Ibrahim Warsama, pour le 4e échelon. Abdallah Chariff, pour le 4e échelon. B) Agents techniques et ouvriers. a) Agents techniques. Houssein Ali pour le 11 e échelon. Abdi Dembil, pour le 15e échelon. Osman Rachir, pour le 17e échelon. Hared Farah. pour le 9e échelon. Ahmed Omar. pour le 4e échelon. Ibrahim Hassen, pour le 12e échelon. Ahmed Gouled, pour le 19e échelon. Ahmed Abdou. pour le 12e échelon. Med Ahmed Katebi, pour le 11e échelon. b) Ouvriers de maîtrise. Mohamed Ali, pour le 19e échelon. Malaou Abané, pour le 12e échelon. C) CADRES DES MONITEURS. Roble Boulale, pour le 17e échelon. D) Agents de la SURETÉ. Ali Mead, dit Dahem Mead, pour le 12e échelon. Houssein Gouled, pour le 8e échelon. E) Agents de douanes. Ahmed Egue (brigadier), pour le 20e échelon. Abdillaï Tabet (préposé), pour le 9e échelon. Osman Abdi (préposé), pour le 7e échelon. Mohamed Bourhan (préposé stagiaire), pour le 7e échelon. F) Infirmiers. Ahmed Moussa, pour le 13e échelon. Ahmed Mohamed II. pour le 10e échelon. Dini Abdallah, pour le 9e échelon. Fat ma Ibrahim. pour le 9e échelon. Fatma Warsama. pour le 9e échelon. Ibrahim Ahmed, pour le 9e échelon. Hussein Mohamed, pour le 9e échelon. Ali Ahmed, pour le 9e échelon. Youssouf Ali, pour le 7e échelon. Hachi Abdi, pour le 7e échelon. Roble Waiss. pour le 7e échelon. Sont promus au point de vue solde et ancienneté pour compter du 1er janvier 1949 les agents des cadres locaux autochtones ci-après désignés : A) Administration générale. a) Commis administratif. b) Plantons. Omar Ahmed. 7e échelon. Moussa Mohamed. 6e échelon. Mohamed Kamel. 8e échelon. Zakaria Omar. 4e échelon (conserve une ancienneté de 2 ans et 9 mois pour rappels services militaires). Omar Ali. 8e échelon. Hassan Egal. 3e échelon (ancienneté con servée pour services militaires : 8 mois, 4 jours). Aden Samatar, 8e échelon. Saïd Zeïd Hussein. 3e échelon. Saleh Ali, 6e échelon. Mohamed Abdallah, 8e échelon. Abdi Gouled, 8e échelon. Ibrahim Warsama. 4e échelon. Abdallah Chariff, 4e échelon. B) Agents techniques et ouvriers. a) Agents techniques. Houssein Ali. 11e échelon. Abdi Dembil. 18e échelon. Osman Rachir. 17e échelon. Hared Farah. 9e échelon. Ahmed Omar. 4e échelon. Ahmed Gouled, 19e échelon. Ibrahim Hassen. 12e échelon. Ahmed Abdou. 12e échelon. Med Ahmed Katebi, 11e échelon. b) Ouvriers de maîtrise. Mohamed Ali. 19e échelon. Malaou Abane, 12e échelon. C) Cadres des moniteurs, Roble Boulale. 17e échelon. D) Agents de la sûreté. Ali Mead, dit Dahem Mead, 12e échelon. Houssein Gouled, 8e échelon. E) Agents des douanes. Ahmed Egué (brigadier), 20e échelon. Abdillaï Tabet (préposé), 9e échelon (ancien neté conservée pour services militaires : 2 ans, 9 jours). Osman Abdi (préposé), 7e échelon (ancien neté conservée pour services militaires : 1 an, 8 jours). Mohamed Bourhan (préposé stagiaire), 7e échelon. F) Infirmiers. Ahmed Moussa, 13e échelon. Ahmed Mohamed II. 10e échelon. Dini Abdallah, 9e échelon. Fatma Ibrahim, 9e échelon. Fatma Warsama, 9e échelon. Ibrahim Ahmed. 9e échelon.

Hussein Mohamed, 9e échelon. Ali Ahmed. 8e échelon. Youssouf Ali, 7e échelon. Hachi Abdi. 7e échelon. Roble Waïss, 7e échelon (nommé à l'ancienne teconserve 4 mois dans son nouvel échelon)